

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (SERVICES DE CONSEIL-SELECTION DES FIRMES)**

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

NOM DU PAYS : **BURUNDI**

NOM DU PROJET : **PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTES RURALES « PROJET SOLEIL NYAKIRIZA »**

N° du Don : **IDA 5670**

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/ BUREAU EN RESSOURCES HUMAINES CHARGE DE LA SELECTION DES DIRECTEURS DE LA REGIDESO**

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : **BI-SOLEIL PIU-420029-CS-CQS**

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet Energie Solaire dans les communautés Rurales – Projet SOLEIL-NYAKIRIZA, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/ BUREAU EN RESSOURCES HUMAINES CHARGE DE LA SELECTION DES DIRECTEURS DE LA REGIDESO**

Les services de consultants (« les services ») comprennent : Définir, sur la base des fiches de postes dans le nouvel Organigramme de la REGIDESO, les Termes de référence y relatifs : description des missions, des fonctions, des responsabilités et exigences du poste, profils des candidats, compétences requises, documents et références administratives requises, modalités de sélection pour chaque poste en considérant les caractéristiques du poste et la situation du marché de travail national et de la diaspora burundaise

Le temps imparti pour cette activité est estimé à 60 jours, la période de réalisation de l'étude s'étend d'août 2024 à octobre 2024, la date de début prévue pour la mission est août 2024

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel **ou sur site Web: [www.nyakiriza.bi](http://www.nyakiriza.bi)**

***Siège du Projet SOLEIL NYAKIRIZA***

***Quartier Industriel,***

***5, Avenue de l'Agriculture***

**Courriel : [sammacumi@gmail.com](mailto:sammacumi@gmail.com) avec copie à**

**[nhavyarimana66@gmail.com](mailto:nhavyarimana66@gmail.com), [nhavyarimana@nyakiriza.bi](mailto:nhavyarimana@nyakiriza.bi) et**

**[bernardbizindavyi@yahoo.fr](mailto:bernardbizindavyi@yahoo.fr)**

Le Projet d'Énergie Solaire dans les Communautés Rurales – Projet SOLEIL-NYAKIRIZA invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le consultant doit avoir : (a) de solides expériences en matière de recrutement compétitif pour les entreprises publiques, de structure organisationnelle d'une entreprise et plus particulièrement dans la conduite de réforme des entreprises de services publics d'électricité et ou eau-

(b) avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires, notamment en Afrique.

***Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.***

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 («Le Règlement»), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de ***Sélection Fondée sur la Qualification des consultants (CQS)*** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de Septembre 2023 («Le Règlement») énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 7h 30 à 17h 30 ou par courriel à adresser à [sammacumi@gmail.com](mailto:sammacumi@gmail.com) et copié [nhavyarimana66@gmail.com](mailto:nhavyarimana66@gmail.com), [nhavyarimana@nyakiriza.bi](mailto:nhavyarimana@nyakiriza.bi) et [bernardbizindavyi@yahoo.fr](mailto:bernardbizindavyi@yahoo.fr)

Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par mail) au plus tard le 2 Mai 2024 à 17h30 avec mention :

**MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/  
BUREAU EN RESSOURCES HUMAINES CHARGE DE LA SELECTION DES  
DIRECTEURS DE LA REGIDESO**

***À l'attention de : Monsieur Samuel MACUMI, Coordonnateur ai du Projet***

***Tél : 257 61 28 08 28***

***Quartier Industriel***

***5, Avenue de l'Agriculture***

***Courriel : [sammacumi@gmail.com](mailto:sammacumi@gmail.com) avec copie à***

***[nhavyarimana66@gmail.com](mailto:nhavyarimana66@gmail.com) et [nhavyarimana@nyakiriza.bi](mailto:nhavyarimana@nyakiriza.bi)***

***[bernardbizindavyi@yahoo.fr](mailto:bernardbizindavyi@yahoo.fr)***